

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 10 avril 2024

Président : M. OGIEZ

Meurthe et Moselle

N° d'ordre : 2024-11

Nombre de membres :

En exercice : 17

Présents : 11

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : C. JACOB, M-C. DANNEBEY, E. JACQUESSON, M. BENZAIED, J. ENEL, C. MARCHAL, J-C. MASSON, M. ROYER, J. BURGER, A. ANDRÉ, J-P. MIGNOT

Excusés : M. OGIEZ - V. BADER - C. FRANCHE

Absent : R. CORBERAND

Pouvoir : E. HUMBERT à C. MARCHAL
L. ZIETERSKI à E. JACQUESSON

Secrétaire : C. MARCHAL

Objet

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S délibère sur le budget primitif 2024, comme suit :

Budget Primitif 2024

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou Excédents
Crédits inscrits au Budget primitif 2024	46 603,00 €	28 979,87 €	20 000,00 €	3 000,00 €
Virement à la section d'investissement (023)	14 456,92 €			
Virement de la section de fonctionnement (021)				14 456,92 €
Résultat reporté 2023		32 080,05 €		2 543,08 €
TOTAL BUDGET PRIMITIF 2024	61 059.92 €	61 059.92 €	20 000,00 €	20 000,00 €

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S :

- **Approuve** le budget primitif 2024

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

POUR COPIE CONFORME
PULNOY, le 11 avril 2024
La Vice-Présidente du C.C.A.S.,

Carine JACOB

